

Edition999 présente ce manuscrit gratuitement

Mohamed - Karim ASSOUANE

# LES BRIGANDS



## D'ALGERIE



**BIOGRAPHIE**

Emile Violard (1895), Nadia Bendeddouche (1976), Jean Déjeux (1978), Hogolin, Alain Sainte-Marie, Abdelkader Djeghloul et bien d'autres encore, évoquent le temps des « Bandits d'honneur » (BH) et des Robin des bois algériens comme étant des héros populaires ayant poursuivi des actions militantes de ceux qui les ont précédés le des insurrections paysannes, depuis l'Emir Abdelkader au bachaga Mokrani, en passant par celles d'Ahmed-Bey de Constantine, des cheikhs Bouamama, Boubaghla et de Lalla Fadhma N'Soumer.

BH et honneur du bandit, se mélangent afin de tomber dans la théorie antimarxiste d'Hobsbawm sur un soi-disant le *banditisme social*, comme s'il y aurait eu un banditisme animal, végétal et géologique ! Des paysans hors-la-loi considérés par les féodaux locaux et l'Etat colonial français comme de vulgaires criminels, dans une société paysanne et pastorale de l'Algérie de la seconde moitié du XIXe siècle colonial. Du côté des algériens, ils sont qualifiés d'héros, de juste, de vengeurs de l'honneur familial et de résistants et qu'il faut admirer et soutenir.

Il faut préciser que durant 45 ans de résistances entre 1930 et 1875, les questions fondamentales de cette lutte anticoloniale ont été fondées sur la défense de la propriété terrienne des aïeux, de l'honneur familial et tribal propriétaires de ces domaines. A cela s'ajoute les propriétés terriennes des confréries et zaouïas religieuses.

Après leur défaite, les insurrections paysannes et pastorales ont totalement délaissés les populations, désarmés et désabusés face à l'avancer du système d'exploitation colonial et à son action principale : la dislocation

de la société traditionnelle algérienne. C'est le temps de la résistance multiforme de la révolte individuelle toute azimut.

L'Algérie, devenue une partie intégrante de la Métropole coloniale, elle ne cessera de subir les soubresauts politiques et économiques de Paris. La France des trente dernières années du siècle colonial a été marquée par la grande épidémie de grippe sévissant principalement dans la capitale française, touchant industries et commerces de la ville et sa région. Mais, la plus terrifiante des gangrènes qui toucheront les institutions politiques, économiques et culturelles, est cette recrudescence des idées réactionnaires et fascistes en France.

Face à cela, le mouvement ouvrier et syndical métropolitain mène sa première grève générale pour la revendication de la journée des 8 heures lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1890. Mais, c'est bien cette France coloniale qui retiendra notre attention le long de cette contribution.

L'expansionnisme colonial au Dahomey (actuel Bénin), Madagascar et en Indochine avait marqué la France de la fin du XIXe siècle et la veille de la 1<sup>er</sup> Guerre impérialiste mondiale. Une convention coloniale sera signée entre la France et le Royaume-Unis pour la reconnaissance du droit de domination de la France sur Madagascar en échange du protectorat colonial anglais sur Zanzibar et les territoires africains du Bas-Niger.

En Algérie, le 6 mars 1891, le Sénat français nomme une commission de 18 membres, à sa tête Jules Ferry, chargée de réorganiser l'administration de la colonie Algérie. Au mois d'avril, Jules Cambon sera nommé gouverneur général de la colonie jusqu'à la fin de 1897. L'historiographie officielle française, le considère comme un homme libérale et promoteur d'un « réel essor économique » de l'Algérie coloniale.

L'année d'après, la France ayant main basse sur la Tunisie féodale des beys, fera réviser les droits du bey sur les terres dites « mortes » en annexant au domaine de l'Etat colonial, les terres vendues au XVIe siècle à la famille Siala et qui seront redistribués aux colons européens.

Si la question agricole est intimement liée à l'expansionnisme colonial, la France sur son sol continental est largement secoué par des troubles politiques d'ordre nationaliste, anarchiste et syndicaux qui ne feront que fragilisé davantage le système capitaliste coloniale et ouvriront de larges brèches socioéconomiques dans l'apparition de nouveaux types de conflits sociaux dans la colonie nord-africaine.

En Algérie, le Gouvernement générale de la colonie se dote de nouveaux pouvoirs législatifs et administratifs. Les Algériens ne sont ceux qui ont occupés le sol et non les autochtones, qui sont désormais, renommés pas *indigènes* dans le sens de l'effondrement historique et culturel.

Le 20/3/1894, la France coloniale se dote d'un Ministère des colonies après avoir annexé le Cambodge et le Laos (Asie du Sud-Est), la Côte-d'Ivoire et le Dahomey (Afrique) tout en poursuivant la guerre d'extermination des peuples de Madagascar en disloquant ses royaumes indépendants. Mais, la France réactionnaire et antisémite s'est faite connaître de part le monde, par scandaleux procès à l'encontre de l'officier juif français, le capitaine Dreyfus et l'acharnement contre le militantisme anarchiste, quoique subjectiviste, mais marquant la recrudescence du courant petit-bourgeois au sein du mouvement ouvrier européen.

*La révolution de Février avait rejeté l'armée hors de Paris. La garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie dans ses nuances variées, constituait la seule force. Cependant, elle se sentait à elle seule inférieure au prolétariat. Au surplus, elle était obligée, non sans y faire la résistance la plus acharnée, non sans susciter cent obstacles divers, d'ouvrir peu à peu ses rangs et, partiellement, d'y laisser entrer des prolétaires armés. Il ne*

*restait donc qu'une seule issue : opposer une partie des prolétaires à l'autre partie.*

*Dans ce but, le Gouvernement provisoire forma 24 bataillons de gardes mobiles, de 1000 hommes chacun, composés de jeunes gens de 15 à 20 ans. Ils appartenaient pour la plupart au lumpenprolétariat qui, dans toutes les grandes villes, constitue une masse nettement distincte du prolétariat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toute espèce, vivant des déchets de la société, individus sans métier avoué, rôdeurs, gens sans aveu et sans feu, différents selon le degré de culture de la nation à laquelle ils appartiennent, ne démentant jamais le caractère de lazaroni. Étant donné que le Gouvernement provisoire les recrutait tout jeunes, ils étaient tout à fait influençables et capables des plus hauts faits d'héroïsme et de l'abnégation la plus exaltée, comme des actes de banditisme les plus crapuleux et de la vénalité la plus infâme. Le Gouvernement provisoire les payait à raison de 1 f 50 par jour, c'est-à-dire les achetait. Il leur donnait un uniforme particulier, c'est-à-dire qui les distinguait extérieurement de la blouse. Comme chefs, ou bien on leur attacha des officiers pris dans l'armée permanente, ou bien ils élaient eux-mêmes de jeunes fils de bourgeois dont les rodomontades sur la mort pour la patrie et le dévouement à la République les séduisaient.” Karl MARX (1850), *Les luttes de classes en France (1848-1850)*.*

## **Le banditisme algérien**

A la lecture de l'*Exposé de la situation de l'Algérie en 1895*, émanant des services du Gouvernement général colonial, nous relevons, au chapitre IV sur la « Sécurité » dans la colonie, que les pouvoirs disciplinaires des administrations des communes mixtes ont infligés les condamnations au titre du *Code de l'indigénat* à 24862 personnes. Nous lisons aussi, que durant la période allant du 1/7/1894 au 30/6/1895, 1874 auteurs d'attentats commis contre les personnes ont été arrêtés au département d'Alger. On dénombre quelques 2025 victimes de ces actes de nature criminelles. Durant la même période, 3884 attentats et 4085 victimes ont été commis contre des propriétés et 1343 attentats contre la chose publique (établissements d'Etat, pour l'essentiel).

Le document en question, riche en statistiques économiques, sociales et politiques, aborde encore au même chapitre sécuritaire, qu'en terme de comparaison, la période allant du 1/7/1894 au 30/6/1895, 28920 attentats contre des personnes, propriétés et chose publiques ont été commis et cela au niveau des trois départements de la colonie Algérie. Face à ce chiffre, nous relevons que l'administration policière coloniale a procédé à 12060 arrestations au total.

On signale par ailleurs, que durant la même période 10107 attentats ont été commis par des *indigènes* contre les européens, en comparaisant avec les 10947, commis durant la période du 1/7/1893 au 30/6/1894. Et le document notre « favorablement » la baisse des attentats, de quelques 840 dû essentiellement au renforcement de la présence des brigades de la gendarmerie coloniale dans les communes mixtes et des forces locales auxiliaires aux forces de répressions.

Nous signalerons que la région de Kabylie dépendait administrativement du Département d'Alger. L'exposé du Gouverneur colonial note que cette région a connu de 3729 *indigènes* ayant commis quelques 542 attentats contre des personnes, 3140 contre les propriétés et 997 contre les choses publique, pour la période 1894 et 1895. Le texte n'explicite pas si la nature de ces attentats est de l'ordre de la rébellion politique ou non, mais si nous estimons que ces violences dirigées contre la loi du dominant répressives et coloniales, portent en elles une certaine forme de contestation, refus et rejet du colonialisme, l'action criminelle, même décrite de nature sociale, reste un défi conscient, presque à caractère politique face à un ordre politique et sociale. Un système social non-officiel face à un ordre politique officiel.

Après les défaites des résistances populaires traditionnelles à l'invasion coloniale, les assassinats et déportations des leaders communautaires laissèrent un immense vide dans la reprise de nouvelles résistances de masses. Alors que la colonisation de peuplement s'organisait de jour en jour avec de nouveaux instruments politiques et administratifs, les communautés algériennes se refermaient et s'isolaient de plus en plus sur elle-même et se concentre sur la survie quotidienne, la pauvreté et la résistance aux épidémies virales.

Les masses rurales en Algérie ont été certes exclues de toute participation économique ou politique, elles se tournèrent vers les bris, vols et braconnages comme une forme de résistance *protopolitique*. Les quelques théoriciens de la pensée sociale bien bourgeoise, Foucault en tête, estiment que le pillage, l'illicite et les divers types de contrebandes sont des formes de protestations sociales, pouvant être considérer une continuité des aspects plus anciens des *illégalités tolérées* (Foucault, *Discipline et punition*, 1977), datant des époques féodales.

L'idéologie du « banditisme sociale » (de l'antimarxiste Hobsbawm), a été relié en Algérie par un petit nombre de sociologues et d'universitaires, entre « marxisants et néo-kantiens », les bandits d'Algérie accèdent aux titres de « révoltés sociaux » presque des illuminés révolutionnaires, et par leurs actions ont été classés au rang de prédécesseurs des combattants du FLN-ALN.

A travers le présent écrit, nous abordons les noms qui ont défiés les chroniques politiques et médiatiques de la fin du XIXe au début du XXe siècles, dont le plus célèbre est le tandem Arezki-Abdoun en Kabylie, auquel on ajoutera le binôme Bouziane El-Kalaï-Kaddour à l'ouest algé-

rien et Benzelmate dans les Aurès, à l'est du pays. A la lecture des événements, nous remarquons que le bandit social est celui qui occupe généralement un lieu de retranchement et d'isolement, un lieu non soumis à la jurisprudence de l'Etat et de ses lois : la forêt et la montagne. Environnement, écologique de prime abord qui conserve cette sorte de primitivité instinctive régie par des lois naturelles où les règles sociales forment une soumission, bien plus qu'un quelconque changement environnemental dû à l'action humaine.

### **Bouziane El-Kalaï – Kaddour**

Le long des colonnes de la revue *Mémoria*, du Ministère algérien des anciens combattants et en date de 2016, nous pouvons lire un article dédié aux « bandits d'honneur » d'Algérie. Il est question de certains d'entre eux, à savoir Arezki L'Bachir (Areski Ben Bachir, dans la transcription coloniale de son nom), surnommé le « roi de la forêt », d'Ahmed Oumeri le « résistant martyr », de Benzelmate le « justicier chaoui » et enfin d'Ahmed Gada le « dernier des bandits d'honneur ». en 2017, c'est autour d'universitaires de Bejaïa d'organiser un colloque national sous l'intitulé de *Révoltés. Justiciés et redresseurs de torts et leur résistance à l'ordre colonial* où il était question des frères Abdoun, de Bouziane El-Kalaï de l'homme révolté à l'hors-la-loi, des frères Benzelmate, de l'action des déserteurs et de leurs apports au mouvement nationaliste (le PPA) et bien d'autres communications qui, s'orientaient dans la ligne constante de l'idéologie nationaliste qui faisait de cette conception de la criminalité sociale une manifestation *protorévolutionnaire*.

De son véritable nom Belzelmat Bouziane El-Kalaï Djillali Chougrani, dit Bouziane El-Kalaï est né dans la commune de Kalaâ (forteresse des Beni-Rached), un des hauts lieux de l'histoire des berbères Zenâta, communauté pastorale et semi-pastorale sur le plan social et économique.

Le journal *L'Illustration* du 12/11/1875, présentait deux images graphiques des bustes de Bouziane et « son lieutenant » Kaddour, avec le commentaire suivant :

*« Bouziane est un indigène de la tribu des Flittas, c'est un homme de quarante à quarante-cinq ans, de haute stature, la figure bronzée et portant toute sa barbe, noire et épaisse. Sa figure est régulière et n'a rien dans l'expression qui dénote le bandit farouche. »*

Quant à son « lieutenant » Kaddour, il est :

*« Beaucoup plus jeune que lui. Sa qualité de marabout lui donnait sur la bande de Bouzian une influence qui dépassait elle du capitaine lui-même. »*

La fin du mois d'octobre 1875, Bouziane El-Kalâï sera arrêté un samedi 16/10/1875 dans la région de Bénian à 45 km de Mascara grâce à la collaboration du chef du même douar et son fils, qui l'on livré à la gendarmerie.

Le gouverneur général de la colonie, reçoit en date du 17/10, le télégramme du préfet d'Oran et dont il est dit :

*« Le sous-préfet de Mascara m'informe que le bandit Bouziane El-Kalâï, dont l'identité a été bien constatée, a été arrêté hier, vers deux heures de l'après-midi, par El-Hadj Ben Yousef et son fils, - section de Bénian, à 45 kilomètres de Mascara, - cinq compagnons de Bouzian ont tiré sur le douar, et le feu n'a cessé qu'à l'arrivée du goum des tribus voisines – Bouzian est arrivé à Mascara, escorté par un nombreux goum et par une affluence d'Arabes considérable. La conduite d'El-Hadj Ben Yousef est digne d'éloges. Je vous adressai prochainement des propositions en vue de récompenser sa belle conduite. »*

Et au Gouverneur général de répondre au préfet d'Oran en le remerciant tout en considérant cette arrestation comme « *un fait important pour la sécurité du pays, et qui fait le plus grand honneur à ceux qui ont pris part à ce résultat* ». Le Gouverneur félicita vivement le kaïd Ben Youcef qui, le 13/10/1877 recevra, au nom du Président de la République la *Médaille d'honneur d'argent de 2<sup>e</sup> classe* et nous pouvions lire sur cette décision que :

*« El-Hadj ben Youssef et son fils Amar Ould el-Hadj ben-Youssef, du douar des Ouled Yahia (département d'Oran) : ont arrêté, au péril de leur vie, un chef de bandits des plus dangereux, Bouzian el-Kalaï, qui répondait la terreur dans le pays, et ont mis en fuite cinq Arabes, compagnons de Bouzian, qui cherchaient à délivrer ce dernier ».*

### Quelques incohérences

A lire l'historiographie algérienne, Bouziane Ould El-Habib El-Kalaï serait né en 1838 et exécuté le 20/7/1876 à 5 heures du matin, à l'âge de 39 ans. S'il y aurait eu, à cette date, 39 ans il aurait été exécuté en 1877 et non en 1876, l'année ou on remis la médaille d'honneur au kaïd des Ouled Yahia. C'est un premier manquement méthodologique à l'écriture de l'histoire et des événements.

Le second manquement à cette « révolte » de Bouziane est le signalement de la part de M. Alfred Chanzy (Gouverneur général civil d'Algérie du 10/6/1873 au 15/1/1875), au Ministère de la guerre parlant d'une *insurrection* qui aurait été conduite par Bouziane et à laquelle il y aurait eu une certaine adhésion populaire. Cette lutte, issue du seul imaginaire des historiens, journalistes et universitaires algériens, aurait duré 19 ans, en réaction à la Loi de 1863 sur les expropriations des terres agricoles et pastorales des tribus locales. Durant cette année, Bouziane avait 25 ans et

subissait une peine de prison d'une année ferme prononcée par la Commission disciplinaire de Mascara et emprisonné à la prison de Boukhane-fis, mais réussi à s'y évadé avec son « lieutenant » Kaddour Benhamida qui lui apporta son concours en tant que membre maraboutique d'une zaouïa et soufie des *kbouan*.

Au début de 1869, Bouziane El-Habib El-Kalaï, avait comme compagnon Belhadj Ould Guecheri, qui se réfugiera plus tard au Maroc, un homme de couleur du nom d'Amadouche Benbatouche, un nom à sonorité kabyle, condamné par la justice militaire, à 20 ans de travaux forcés. Il y a lieu de noter un certain engouement et respect de Bouziane et de son ami Guecheri parmi beaucoup de démunis de la région de Mascara et de Rélizane, qui les considérés comme de possibles chefs et non des leaders d'un quelconque mouvement insurrectionnel, puisqu'il n'y avait aucune adhésion de masse à leur groupe.

Durant l'année 1871 et à l'âge de 33 ans, Benhamida se joint à Bouziane, pour être enfin rejoint, l'année d'après, par trois autres évadés des domaines de la gendarmerie d'El-Harrach, à savoir Feradi Ould Salem, Mohamed Ould Daho Benchedadi et Larbi Ould Sikaddour. C'est à cette époque que la bande de Bouziane agrandira ses rangs par une adhésion de nouveaux membres, mais pas aussi massive pour s'élever à une armée insurrectionnelle.

Le long de notre propre prospection sur les hauts faits de Bouziane El-Habib El-Kalaï, n'avions trouvé une que quelconque indication sur un fait d'armes du type bataille rangée, opération militaire et occupation de territoires comme le fut la résistance de l'Emir Abdelkader ou celle qui sévissait à la même période en Kabylie.

Du 24/4/1873 eu 2/1/1876, nous rapportons les faits inscrits non uniquement par la presse coloniale de la colonie Algérie, mais surtout par les

chefs d'inculpation de la cours d'assise d'Oran dont le procès a commencé dès le 6 mai 1876. Durant, les 10 audiences, douze accusés ont défilés à la barre de la cour que présidait le conseille Périne. Bouziane et Kaddour étaient en face de 142 témoins. La justice coloniale évoque les « ravages » commis par la bande, durant 6 ans dans l'axe Arzew, Perrégaux (Mohammadia) et Saint-Denis-du-Sig (actuelle Sig).

Les accusations évoquées, parlent de 4 assassinats, 1 meurtre, 7 tentatives d'assassinats, 6 tentatives de meurtres, 35 vols et 3 tentatives de vols, faisant 56 victimes, parmi elles deux Français, Israel Fould, un propriétaire et l'ingénieur de la Compagnie Agricole Franco-Algérienne Débrousse, Laugaudin. Les autres sont pour la plupart des autochtones dont un kaïd.

Le verdict après les audiences fut comme suite : 4 condamnations à mort, dont Bouziane et Kaddour, 6 aux travaux forcés à perpétuité et 2 emprisonnement à vie. L'arrêt précise que les exécutions des 4 condamnés se feront à Mohammadia.

Les condamnés à mort ayant fait appel, la cour de cassation rejettera l'appel dès le début de juillet 1876, les pourvois de Bouziane Ould El-Habib El-Kalaï et de 8 autres Algériens.

## **Brigandage et crime social**

Délimité dans le triangle Arzew-Sig-Mohammadia, ne pouvait faire face à l'handicap naturel du grand marais de Macta qui formait l'embouchure des Oued Sig, de la Habra et celui de Thin. Entre le mont qui surplombé Tlélat (330 m) et celui du Gharb El-Rih (910m), le lieu n'est nullement adéquat à une quelconque guérilla populaire. C'est bien au flanc montagneux de la vallée du Sig que Bouziane pouvait compter sur une plausible géographie militaire pour soulever les tribus de la région. Aucun document administratif ou militaire coloniale n'évoquait un quelconque soulèvement ou insurrection du groupe Bouziane-Kaddour.

C'est ainsi que le 24/4/1873, le douar des Ouled Bouali (Rélizane) avait livré bataille à l'assaut du groupe Bouziane. Quatre éléments du groupe succombés et sept hommes du village avec dix blessés ont été atteint. Lors de cette aventureuse action, deux éléments proches de Bouziane seront capturés, en l'occurrence Mohamed Ould Daho Benchedadi et Feradi Bensalem. Le groupe perdra après cette razzia, Mohamed Ben-Bouzouina qui sera frappé a mort, les armes à la main, en luttant avec acharnement cotre l'autorité coloniale venue appuyée les habitants. Autour de cette fin dramatique, le journal *Mobacher* du 12/8/1874, notera :

*« Le 12 aout dernier, un groupe de cavaliers et de piétons des tribus des Ferraga et des Attba-Djellaba, avec lequel se trouvaient deux spabis indigènes du détachement des Mokta-Douz, parcourait la forêt d'El-Gerrich, à la recherche de Bouzian El-Kalaï et de sa bande.*

*Vers 11 heures du matin, le nommé Kara Ben Amar, des Attba-Djellaba, qui précédait le groupe, à pied et à peu de distance, reconnut sur le sable des empreintes récentes de pas d'homme. Ces traces le conduisent à un bouquet de tamarins, (...). Le bandit, qui n'était autre que Mohamed Bou-Zouina, ancien affilié de la*

*bande de Bouzian, fut rapidement cerné et n'essaya même pas de fuir. »*

Bouzouina tira trois coups de feu, blessa l'un d'eux à la figure et à son tour de recevoir les trois coups mortels.

Désorganisée, la bande à Bouziane dû se regrouper au Maroc et se reconstitua dès la fin de 1874. En 1875, Kaddour Benhamida, Ould Sikadour Larbi, Abdelkader Ould Bachir, Bechir Bentenhi, Ahmed Benmiloud et un tirailleur, Benkatem Boumelik.

### **La prise de Bouziane**

Après la perte de Bouzouina, le commandement du groupe passe entre les mains d'Abdelkader Ould-Bachir avec de nouveaux affiliés, tels Medjaâd Benfatta et Ould-Barka. Mais, Abdelkader Ould-Bachir et Ahmed Benmiloud succomberont à leur tour en tentant de résister à des gens qui voulaient s'emparer de leur personne. Benkatem Boumelik et les deux derniers affiliés au groupe, se mirent en fuite du fait de la pression des kaïds des douars et des tribus qui ont trouvés leurs bénéfices en traitant avec les colons de la vallée du Sig.

Aux sujets des prouesses de Bouziane El-Kalaï, nous tenterons de citer les actions les plus représentatives de ce banditisme individué, puisque nous n'avons pu trouver un quelconque indice sur une action militaire ou à caractère politique contre la colonisation de population.

Le premier fait d'arme remonte à janvier 1869 et base de laquelle, Bouziane sera condamné à mort, une première fois le 30/10/1869, par le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre d'Oran. Dans la nuit du 18 au 19/1/1869, un coup de feu était tiré sur la tente de Mohamed Bencherif, du douar des Beni Temmi, à Sedjrara (à l'ouest de Mohammadia). Aux premiers bruits de la détonation, Adda Ould El-Hadj Miloud, le « khammès » de Mohamed

Bencherif, s'engagea à la poursuite des auteurs dans un chemin qu'ils avaient dû suivre.

Le second fait remonte à la date du 20/7/1873 où El-Hadj Mohamed Bouabdallah, un riche commerçant de Chlef qui était momentanément, à Kalaâ pour surveiller ses cultures, quittait cette dernière ville pour regagner le lieu de son principal domicile. Il voyageait avec deux mules chargées de marchandises et cinq bourricots et ses deux khammès qui l'accompagnaient. Bêtes et gens s'avançaient dans un sentier étroit, marchant à la file; El-Hadj Mohamed Bouabdallah venait le dernier, monté sur une des mules. La nuit était complètement tombée, et les voyageurs étaient arrivés ainsi à un endroit nommé Baroud El-Habouba. Au croisement de la route de Sidi-Moussa à Tliouanet. A cet instant El-Hadj Mohamed Bouabdallah aperçut, planté droit sur la route, un individu d'allure suspecte, s'approchait de lui : après quelques propos échangés, 5 autres membres du groupe sortaient des taillis qui bordent le chemin. Le kaïd El-Hadj Mohamed Bouabdallah aussitôt entourés et sommé d'avoir à donner 100 francs. Il n'avait que 15. Bouziane donna l'ordre de le dépouiller de marchandise composés de burnous, couvertures et d'objets d'habillement.

Le 27/7/1875, Josépha Mercédès, femme Pujol, partit de Mascara dans une petite carriole attelée d'un cheval pour se rendre à la Ternifine où elle habite. Elle fut arrêtée à la hauteur de Maoussa par une dizaine d'individus armés de fusils qui la misent en joue. On la dévalise de 160 francs.

Quelques jours après, Sig fût le théâtre d'un attentat sur la personne d'El-Hadj Benmustapha, du douar Tolbas. Bouziane et ses compagnons déchargent leurs armes sur El-Hadj Mustapha et ses compagnons au lieu dit, des Pierres Blanches. Le lendemain, El-Hadj Mustapha Benmekhi succombait et Hadj Ad Benassa mourrait le même jour.

Le 2/7/1876 vers midi, ce fut le tour de l'ingénieur de la Compagnie Franco-Algérienne du foncier agricole, M. Laugaudin qui se rendait de Perrégaux à Débrousseville (actuelle Sidi-Abdelmoumène, au nord de Mohammadia) en compagnie de sa femme, de son enfant, d'une bonne et d'un jeune domestique.

Ayant réclamé de l'argent à l'ingénieur, il jeta à l'un des membres du groupe un billet de 20 francs. Parmi les membres : Ahmed Benmiloud, Bachir Bentenni et Abdelkader Benbachir qui s'approchèrent de l'ingénieur Français, le fouillèrent, lui prirent une montre en or, un porte-monnaie contenant 5 francs. Passant au domestique, ils lui ont pris une chaîne et une montre en argent et la somme de 48 sous. Il obligeront Laugaudin d'aller à la ferme leur chercher 500 francs, afin de libérer sa femme et son enfant.

A travers ces quelques informations que nous jugeons des plus représentatives, nous saisissons qu'une frontière bien floue subsiste entre la réalité des faits et les supputations développées par certaines plumes Algériennes, autour de ce personnage qui ne travaillait que ses propres égoïsmes, son entité bien revancharde en tant qu'opposant à l'ordre sociale, tout d'abord et, en suite, vis-à-vis des collectivités qui ont subis de grandes défaites morales, physiques et politiques. Rapprocher les crimes de Bouziane et de sa bande subjectiviste à la compréhension des événements historiques et de leurs circonstances devrait être menée avec beaucoup de soin et de remise en contexte de la nature même des actions du groupe Bouziane. Nous pensons qu'avec le cas de la bande de Bouziane-Kaddour, nous restons loin des formes d'insurrections populaires et traditionnelles qui ont énormément perdu de leur importance entre 1850 et 1939, à l'ère du capitalisme colonialiste, mis à part l'expérience de la Révolution bolchévique qui est de toute autre nature historique et politique.

## **Arezki L'Bachir, la « Hyène des montagnes »**

Nous n'allons pas mener une enquête judiciaire autour d'un nom qui a été mythifié dans des contextes politiques bien différents le long de l'Algérie. Les divers courants du nationalisme (Arabes et Amazigh), bien chauvin et réactionnaire avaient besoin de l'image du leader du pattern après la défaite des lettres patriotiques traditionnelles. Le *banditisme social* est élevé à une symbolique sociale des plus aliénantes.

Les 34 titres consultés de la presse coloniale française, entre le 3/8/1868 et le 30/5/1897, révèlent une nette dissociation entre la légende et les faits historiques réels. Voici quelques propositions de lecture des faits qui méritent une plus grande lecture du fait criminel et brigandage à main armée qui est aussi une résultante de la défaite et de la désillusion des précédentes insurrections féodales.

### **Le dernier exploit d'Areski**

*La Petite Presse* – 26/11/1892

*On n'a pas encore tout dit, il s'en faut ; sur Areski El-Bachir, l'insaisissable bandit d'Yakouren, dont à chaque instant la présence est signalée dans les centres les plus européens de la région.*

*Son dernier exploit est tout récent :*

*Il date de quelques jours à peine et me vient directement d'Azazga.*

*Une noce devait avoir lieu dans le village kabyle d'Yakouren ; les parents ont voulu faire les choses et fêter comme il convient les fiançailles de leurs enfants. Aussi ont-ils décidé de faire venir deux danseuses d'Akbou. Parait que celles des environs n'étaient pas assez...chic.*

*Les deux danseuses ainsi retenues avaient à choisir entre deux routes pour se rendre au domicile des futurs ; celle du chemin de fer et celle de la forêt. Cette dernière est dangereuse : dame, on raconte tant de choses sur Areski.*

*Mais le chemin de fer coûte cher et il allonge de beaucoup le chemin.*

*Et puis, ma foi, des danseuses, ça ne craint pas grand chose.*

*Toujours est-il qu'elles sont parties d'Akbou quatre jours avant le jour fixé pour la noce, elles n'avaient pas encore paru.*

*Le lendemain, on vit arriver à Yakouren une seule des danseuses et l'on apprit alors leur aventure. Areski, le bandit galant homme, les avait retenues dans son château ; puis, comme elles gémissaient de ne pouvoir remplir l'engagement qu'elles avaient accepté de danser à Yakouren. Areski consenti à les laisser partir. Mais au dernier moment, notre bandit ne put résister à la flamme que l'une des deux almées avait allumée en lui, et il laissa seulement partir sa compagne, en lui promettant qu'au retour, elle retrouverait son amie et que toutes deux pourraient très facilement regagner leur domicile.*

*A l'heure actuelle Areski doit être séparé de sa danseuse et les deux aimées sont sur la route d'Akbou.*

Arezki avait été pris, une première fois, et envoyé au bagne de Cayenne. Il s'en évada. C'est un criminel qui agit comme représentant ou articulaleur des doléances sociales. Un paysan hors la loi que les seigneurs féodaux et l'Etat colonial considère comme marginal, mais qui reste dans la société paysanne comme héros, vengeur et combattant pour la justice. Il est soutenu par la communauté locale qui, s'emmure dans un silence totale vis-à-vis de ses actions et ferme les yeux sur les activités. Edward Thompson (3 février 1924 - 28 août 1993) et ses collaborateurs, soulignent la distinction à faire entre

*« Les crimes qui tirent leur légitimation collective de leur nature de protestation explicite et les actions qui, bien que contraire à la loi, n'étaient pas considérées comme criminelles par le grand nombre de ceux qui y participent. »*

La sanction populaire est alors positive envers la nature de l'agitation que crée le crime et non sa dimension de protestation. Mais une frontière opaque s'instaure au fur et à mesure que nous avançons dans la réflexion et l'étude du cas Arezki.

Si ce dernier a trouvé abris au sein de sa communauté culturelle, cela n'éprouve nullement que la communauté en question, approuve une quelconque sous-culture développe ses délinquants sociaux. En terme d'historisation, la lecture du fait Arezki peut pousser le chercheur le plus pertinent à tomber dans l'exagération de la clarté qui portera préjudice à l'étude de la période historique traitée. Par rapport à Arezki, il y a lieu de noter que ses actions ne s'attaquent nullement aux véritables sources de l'oppression de la communauté culturelle, mais continuent des pratiques bien traditionnelles, *les vendettas* montagnardes, en victimisant des membres de la communauté même parfois floue. Il a énormément contribué à donner à l'Etat colonial une image miroir de la criminalité sociale, en renforçant la répression généralisée de la Kabylie, avec le développement du motif du brigandage chez les kabyles comme une idée acquise des traditions même de la communauté. Ce paradigme pose problème à ce type de criminalité sociale qui ne peut constituer une forme d'action politique ou une politique d'une classe organisée. Bien au contraire, les actions d'Arezki et sa bande, n'ont fait que criminaliser les formes politiques de la résistance. Plutôt que de présenter la politique coloniale comme un crime, la bande d'Arezki attribue au crime une manifestation politique.

En reproduisant les documents de l'époque, nous décèlerons qu'un réel éloignement entre l'acte criminel social se distingue totalement de l'acte de résistance politique individuel ou social soient-ils.

Voici les textes en question :

### **Brigandage (Les bandes Areski, Abdoun, Beni Flich et Beni-Has-siam)**

Limitons, la zone d'action des bandits ; car s'il est vrai de dire que le banditisme a régné en Algérie, encore serait-il absolument faux, de prétendre que le banditisme s'exerce dans toute l'Algérie.

Le banditisme est tout autre chose : c'est l'état d'insurrection e tous ceux qui, dans le présent ou dans le passé, ayant en des démêlés avec la justice, ayant subi des condamnations par contumace ou à la suite de débats contradictoires, ont pris la forêt les uns aussitôt après la perpétration de leur crime, les autres après s'être évadés des colonies pénitentiaires, et ont poursuivi alors l'exécution de leurs vengeances particulières, soit contre ceux qui les avaient dénoncés, soit contre ceux qui avaient déposé contre eux au cours des procès.

C'est dans la Kabylie qu'Arezki et consorts ont commis leurs crimes, c'est dans ce pays seul que régnait le banditisme, et encore uniquement dans les trois communes : Azzefoun, Azazga (ou Haut-Sébaou) et la Soummam. Dans ces montagnes, les haines de famille à famille sont fréquentes et fort vivaces. C'est à une de ces haines qu'est due en grande partie la série de crimes dont on poursuit en ce moment la répression.

En 1880, les Achabou accusèrent aussitôt les Abdoun d'un meurtre. Un procès fut instruit, deux des Abdoun, Ahmed Ou Abdoun et Mohamed Ou El-Hadj Abdoun, furent traduits en cours d'assise et condamnés à mort. Le président de la République usa de son droit de grâce et commua

la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité. Il a été établi depuis que les Abdoun étaient absolument innocents de ce crime.

Les Abdoun ont été donc envoyés à Cayenne. Au bout de quelque temps, l'un d'eux, Ahmed Ou Saïd Ou Abdoun – surnommé la « Grande Moustache » - parvient à s'échapper. Après les péripéties inhérentes à toute évasion, Abdoun débarque à l'isthme du Panama, travaille au percement du canal et économise une somme de 600 francs. De Panama il se rend à Coste-Porte, où il tombe malade, et lui, évadé de Cayenne, se réclame de nationalité française auprès de notre consul dans cette ville, et le consul le fait admettre à l'hôpital.

Abdoun se rétablit et s'embarque à bord d'un bateau anglais qui le conduit à Gibraltar. De Gibraltar il passe au Maroc, traverse à pied la province d'Oran, une grande partie de celle d'Alger, et arrive enfin sans avoir été nullement inquiété, peut-être même reconnu, en Kabylie.

Abdoun n'était revenu que pour se venger des Achabou. Pendant deux années, il vécut seul, caché dans les forêts de Taingout et d'Akfadou sans pouvoir assouvir sa vengeance. Entre temps, son cousin, El-Bachir Abdoun, à la suite d'une tentative d'assassinat, et un nommé Djebara, échappé de Cayenne, avaient pris eux aussi la forêt.

A l'expiration de ces deux années, les trois bandits réunis se postent, à Irseur Ou Zaghar (Ighzer Uzgher), sur le passage de Si-Mohamed Areski Ou Achabou, qui avait dénoncé les Abdoun lors du meurtre de Port-Gueydon, et le tuent.

Le second des Abdoun condamnés, Mohamed Ou El-Hadj Ou Abdoun qui n'avait pu fuir de Cayenne en même temps que son cousin, parvint aussi à s'échapper et à rentrer en Kabylie. Il était bientôt rejoint par Ahmed Ou Saïd Ou Abdoun, El-Bachir Ou Abdoun et Djebara, qui, après

le crime de Si Mohamed Areski Ou Achabou, s'étaient enfuis en Tripolitain où ils s'étaient établis cabaretiers.

En 1889, la bande des Abdoun est composée de quatre membres. A cette époque, Areski El-Bachir n'avait pas encore fait parler de lui comme bandit ; mais il était soupçonné d'être l'auteur de plusieurs vols. L'*amin* de son village, Saïd Ouakli, cherchait à le prendre sur le fait et Areski se disait exaspérer par les tracasseries de cet *amin* ; son exaspération devint telle que, sans plus hésiter, il le tua – 1<sup>e</sup> 14/8/1890. Peu auparavant, il avait commis un vol qualifié à Mustapha, aux portes d'Alger, sur un Européen en date du 15/3/1890.

Le successeur de Saïd Ouakli, l' *amin* El-Hadj Ali Ou Mohamed Saïd, aussi imbu de ses devoirs que Saïd, chercha à s'emparer d'Areski et eut le même sort que son prédécesseur, le 30/10/1890.

Le 16/7/1882, Saïd Aoudia, *amin* de Bouini, tombait également sous les coups d'Areski. Ce dernier crime a été commis par Areski seul ; mais depuis quelques jours déjà sa bande avait fusionné avec celle d'Abdoun.

Le 13/6/1892, les deux bandes réunies allèrent se poster au col de Tizi-Mezouah, où devaient passer trois membres de la famille des Achabou : Mohamed Saïd Benali, El-Haoussine Benelmazari et Ahmed Chérif Benelhousine, fils du précédent, qui se rendaient au marché d'Aghrib. Quand ces indigènes arrivèrent, ils furent accueillis par une vive fusillade qui les blessa tous trois ; l'un d'eux – Mohamed Saïd Ali – l'était plus grièvement que ses compagnons et il fut achevé quelques pas plus loin par les bandits ; les deux autres réussirent à gagner le marché d'Aghrib.

### **L'expédition contre Tabarourt**

El-Bachir Ou Abdoun, comme Areski, infligeait des amendes aux indigènes des diverses communes, amendes qui étaient régulièrement payées.

« *C'était un ordre, nous n'avions qu'à l'exécuter* », dirent plus loin les témoins cités devant le juge d'instruction.

En allant à Tabarourt toucher le montant d'une de ces amendes, El-Bachir tomba dans un guet-apens qui lui avait tendu, d'après les uns, l'administrateur Dubuoloz, d'après l'autre l'administrateur Bouchot, et il fut tué. Les Abdoun soupçonnèrent Mohamed Amokrane Hachinen, Hanam Ou Naït Taguemount et autres d'être les auteurs de ce meurtre et ils résolurent d'un tirer vengeance.

Les bandes d'Areski et d'Abdoun s'adjoignent celles des Beni Flick (Flik ou Flih, selon la transcription coloniale –NDLR) et des Beni Hassaïne, et les bandits au nombre d'une quarantaine, se dirigent sur Tabarourt sous la conduite d'un bandit recruté de la veille, Ahmed Ben Messaoud, qui devait leur indiquer la maison d'Amokrane, la nuit du 3 au 4/7/1893.

Ici se place l'incident typique des bandits se rendant le soir même de l'expédition chez le garde forestier de Doukroub, Boillon, se faisant servir par lui du café, de l'absinthe et le prévenant, au moment du départ, qu'ils se rendent à Tabarourt. Le garde forestier n'ignorait pas dans quel but. Ils étaient d'ailleurs dans d'excellents termes avec les bandits, les gardes forestiers.

*« Je n'ai jamais eu à me plaindre des bandits, disait l'un d'eux, on se saluait en passant ; voilà tout » (sic).*

Pas de commentaire. C'est là l'indice d'une situation qui méritera peut-être une étude spéciale.

Mais Messaoud avait une vengeance particulière à exercer, et au lieu d'indiquer l'habitation d'Amokrane, il fait mettre le feu à celle de son ennemi personnel Mohamed Ousaïd Ouandjoun. Andjoun sort de son gourbi et il tombe aussitôt frappé à mort ; sa fille Fadhma Taandjimt, se précipite

vers lui ; une balle la renverse auprès du corps de son père. Aux supplications de la femme d'Andjoun, « *Vous grillerez tous* », répondirent les bandits.

De véritables dispositions stratégiques avaient été prises par eux pour empêcher tout secours d'arriver, et ils tinrent, en effet, plusieurs heures les habitants du village éloignés de la demeure d'Andjoun ; ils néanmoins obligés de se retirer à l'arrivée de l'*amin* du village ; ils se rendirent alors au village d'Hindou, où ils attendirent les notables de Tabarourt, qu'ils savaient convoqués chez le juge de paix pour déposer sur l'affaire.

Ceux-ci arrivèrent, en effet, le surlendemain ; à la vue des bandits, ils se réfugièrent dans une mosquée qui se trouve proche ; malgré la sainteté du lieu, malgré l'*anaïa* accordée par le village, Ahmed Ben Messaoud les arraches du lieu saint et tue deux d'entre eux.

Mais, en même temps, Ahmed Ousaïd Ouabdoun avait appris la trahison de Messaoud ; furieux d'avoir été trompé, furieux également d'avoir vu celui-ci violer l'*anaïa* d'Hindou, village dépendant de sa propre tribu, il fait fusiller Messaoud.

Encouragés par l'impunité, voulant d'autre part réparer l'erreur commise à Tabarourt, les bandits décidèrent d'entreprendre une seconde expédition contre ce village.

En Kabylie, les labours commencent à une date fixée par un usage constant. A la date déterminée, le 13/11/1893, les bandits se rendent à Tabarourt, se font indiquer le champ de Ham Ou Naït Tagmount qu'ils savaient avoir attiré El-Bachir Ouabdoun dans le guet-apens relaté plus haut, s'emparent et le mettent à mort, ainsi que Medjout Oumallou, autre habitant de Tabarourt, bien innocent celui-là.

Le meurtre d'El-Bachir Ouabdoun était vengé !

### **L'affaire d'Iguersafen, 15/11/1893**

Ce dernier crime souleva dans toute la contrée une telle émotion, il produisit chez les habitants, colons et indigènes, une telle frayeur ; d'autre part d'audace des bandits se montrait avec un si grand cynisme, que d'autorité dut se décider à agir avec vigueur pour mettre enfin un terme à ces exploits d'un autre âge.

Les moyens employés :

- Mise à prix de la tête de bandits
- Auxiliaires lancés à leur poursuite
- Guet-apens

N'ayant pas atteint le but cherché, on résolut d'organiser une véritable expédition, et le préfet d'Alger, M. Laroche, en prit la haute direction. Nous avons eu entre les mains la carte de la Kabylie sur laquelle ce fonctionnaire traça lui-même la marche à suivre, l'emplacement des postes à installer, les lignes d'investissement, etc. ; c'est un véritable plan de campagne minutieusement préparé.

La direction effective des opérations fut confiée au sous-préfet de Tizi-Ouzou, M. Lefébure. On réunit des détachements de zouaves, les administrateurs et leurs adjoints, les auxiliaires indigènes et, vers la fin de novembre 1893, commença la campagne. Cette campagne dura un mois à la capture d'Areski la clôtura.

### **Seconde session de la Cour d'assise d'Alger**

Les crimes de Beni Fick et des Beni Hassaïne

Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 7 mars 1896 (rectifié le 7 avril 1897), après avoir été

une section de la commune indigène de Fort-National. Il compose les communes d'Aït Bou Slimane, d'Elma Guechtoum, de Tifrit N'Aït El Hadj et de Tighilt Ouksess créées par arrêtés du 30 novembre 1956.

En 1902, il y avait quelques 5032 habitants (kabyles et arabes) et le douar-commune s'étaler sur 6674 ha.

Les débats des sessions ont été présidés par le conseiller d'Andrée de Ronard, assisté de MM. Les conseillers Zill des Iles et Queslier, M. l'accord général Marsan occupera le siège du ministère public. Les deux principaux accusés seront défendus, par Me Langlois pour Arezki L'Bachir et Me Cadoret pour Ahmed Ousaïd Ouabdoun. Les avocats sont du barreau d'Alger.

### **Première Lettre d'Arezki L'Bachir**

« Louange au Dieu unique,

Vers ceux que je sais généreux et amis de la droiture :

Mohamed Oukaci, mon ami

Mohamed Ouel Hadj Nait Hammi, mon épouse, et mes frères Akli et Amar Ben El-Bachir, Mohamed Arab et Mohamed Benelhadj Arab. »

Après des compliments d'usage :

« Si vous vous portez bien, moi je suis en bonne santé.

Dieu en soit loué !

Si vous vous intéressez à moi, sachez que je suis entre les mains du Très Haut.

Mon coeur souffre de ne pas voir ceux qui me sont cher. Toutefois, je recommande à Mohamed Ouel Hadj Nait Hammi de conduire mes jeunes frères à M. le juge de paix « pour que ce magistrat les envoie dans une école française jusqu'à ce qu'ils aient grandi ».

Surtout ne soyez pas négligents pour cette recommandation.

Salut de la part d'

ARESKI EL-BACHIR

Détenu à la prison civile d'Alger.

## **Deuxième Lettre d'Arezki L'Bachir**

« Louange au Dieu unique,

Il n'y a de durable que ton empire. »

Après les compliments d'usage :

« Vers ceux qui me sont cher comme la pupille de mes yeux, toujours présents en mon coeur, quoique absents à ma vue.

Si vous vous portez bien, Dieu en soit loué. Moi je vais bien. Il ne me manque que de voir vos chères physionomies et de rester, avec vous, dans un moment favorable.

Quant à toi, ô Mohamed Oukaci, et toi mon frère Mohamed Benali, comment se fait-il que depuis mon arrivée à Alger vous n'êtes pas venus me voir ? Je vous invite tous deux à arriver, car j'ai à traiter d'affaires sérieuses avec vous, mais de suite, de suite. Je vous chargerai des intérêts de ma maison et de mes biens. Je vous donnerai une procuration pour le cadî. Vous aurez soin de prendre des permis de circulation au barreau d'Azazga avant de venir. Mais venez le plus tôt possible puisque la mort de mon père El-Bachir laisse mes biens tomber en la possession de ceux auxquels ils n'appartiennent pas.

Salut de la part d'

ARESKI EL-BACHIR

Détenu à la prison civile d'Alger.

Après une nuit de délibération, note Le Droit du 6/2/1895, le jury a rendu son verdict à 7 heures. La Cour se retira de son côté, pour délibérer et revient à 9 heures avec les sentences suivantes :

Sont condamnés à mort :

- Areski

- Abdoun
- Amokrane
- Mohamed Ousaïd
- Amaraou Mohamed
- Amaraou El-Hadj
- Mohamed Ouiddir
- Ahmed Nafmar
- Ali Ben Mohamed
- Mohamed Ouboujima

Sont condamnés à 20 ans de travaux forcés :

- Areski Ouelhadj
- Lounes Benmohamed
- Saïd Ouiddir
- Saïd Benmohamed
- Ali Ounelhadji

Sont acquittés :

- Mohamed Nat Saïd
- Amar Benmohamed
- Bachir Benmzum.

Les condamnés ont accueillis le verdict sana émotion.

Deux ans plus tard, un des derniers membre de la bande d'Arezki à comparu le 29/5/1897 devant le jury, comme auteur et complice de plusieurs assassinats, vols et incendies. C'est Mohamed Ben El-Hadj Amar Ouabdoun, cousin germain d'Abdoun.

L'odyssée de ce criminel est des plus dramatique. Elle débute en 1883, lors du meurtre d'un président de douar des environs d'Azzefoun, Si Seddik El-Mazari Ou Achabou. la famille en question, porte plainte, Ahmed Ousaïd Abdoun et son cousin furent condamnés à la peine de mort ; mais sous la poussée de l'opinion publique, qui les croyait victimes d'une erreur judiciaire, ils furent graciés et envoyés à Guyane.

Dès lors, les deux Abdoun, dont le seul désir était de tirer vengeance des Achabou, désormais leurs ennemis mortels, résolurent par tous les moyens possibles de s'évader et de revenir en Kabylie, afin de mettre à exécution leurs projets.

Le 13/11/1887, ils ont réussi, en compagnie d'un autre kabyle, ils s'évadaient dans une barque et atterrissaient au Brésil au bout de 15 jours – c'est du moins le récit qu'ils ont fait eux-mêmes. Après avoir vécu quelques dans ce pays, puis en Espagne, à Gibraltar, en Turquie et en Egypte, il regagnera la forêt des Beni Djennad.

Arezki L'Bachir avait déjà formé sa bande et pour être encore plus fort, les ex-déportés se joignaient à lui et participaient à un certain nombre de crimes.

Mohamed Ben El-Hadj Amar avait pu s'enfuir, tandis que son cousin était pris. Depuis ce temps, il était resté introuvable, et, par contumace, la Cour d'assises d'Alger l'avait condamné à la peine de mort. Le 15/1/1897, il sera arrêté à Tripoli, par les soins du consul de France,

embarqué à Tunis pour Marseille et ramené à Alger, où, de nouveau, la procédure s'instruisit contre lui, et le voici à nouveau devant la justice pour purger sa contumace.

L'avocat général, Marsan, requiert une condamnation exemplaire ; Me Balu, avocat, plaide les circonstances atténuantes en faveur de son client. Mohamed Ben El-Hadj Amar Ouabdoun, reconnu coupable d'assassinats et incendies ou complice de ces crimes, sans circonstances atténuantes, a été condamné à la peine de mort.

Abdoun a écouté avec la plus parfaite impossibilité la lecture de la terrible sentence. Il a quitté son banc sans la moindre faiblesse, mais, au moment où les gendarmes l'entraînaient, il s'est retourné vers l'auditoire, fort nombreux, et, s'adressant aux membres de la famille Achabou, venus pour témoigner :

« *Vous êtes contents, maintenant, tas de juifs !* » leur a-t-il dit.

### **Messaoud Benzelmate : 7 fois condamné a mort**

En 1986 déjà, les éditions Numidia font paraître un ouvrage de Philippe Thiriez, sous le titre de « En flânant dans les Aurès », évoquant l'itinéraire du même personnage avec une touche *mythifiante* du récit que lui avait décerné le Père-Blanc Jean Déjeux sur « le Cartouche algérien », avec une touche spirituellement romantique et très suggestive dans le rapprochement, bien allusif, des « hors-la-loi » de 1916 et ceux du FLN-ALN dans cette même région des Aurès.

Au début de 2020, la Maison de la culture de Constantine lance un spectacle théâtral de 45 mn dont le thème reprend le thème mythico-nationaliste du Benzelmate anticolonialiste.

Un membre de la famille Benzelmate, du nom d'Ali Haba, envoya un correctif à un journal en ligne après publication d'un article sur Benzelmate, associé au « combat » que menaient par ailleurs les « bandits d'honneur » de Kabylie. Le membre en question, se présente comme fils d'un frère utérin de Messaoud, nommé Ali. Aux dires de ce monsieur, Messaoud Benzelmate n'a jamais assassiné un kaïd ni quelqu'un d'autre, sauf pour ce qui est de l'assassin de son frère, Mohamed, qui aurait été tué par un membre de la tribu des Serahnas, dans la région de Kimel. Le hic de ce témoignage est que Benzelmate n'a jamais été tué par les goumiers et la gendarmerie française, mais qu'il s'est caché dans la région de Zeribet El-Oued (dans la famille de son demi-frère Ali Haba) et que depuis, il aurait regagné un des pays limitrophe à l'Algérie de l'époque à savoir le sud tunisien et la Tripolitaine.

L'auteur de la mise au point, apporte une autre précision sur la mère de Messaoud Benzelmate, dénommé Aïcha Bent Zérual et son second mari, Ali Haba, après le décès du père de Messaoud.

Bien actuelle comme informations, les données jusque là présentées sur ce révolté des Aurès, ne peuvent occultés des infos de la presse et de la justice coloniales qui restent jusqu'à preuve du contraire, des éléments incontournables, sur un « banditisme sociale » à vocation personnelle.

En dépouillant une trentaine de titre de la presse coloniale et des documents administratifs de l'époque, nous retenons que le « bandit d'honneur des Aurès » est originaire du douar Zellatou et qu'il est né en 1894,

un village traditionnel des montagnes chaoui de l'est algérien, issu du territoire de la tribu du Beni-Bousslimane et appartenant depuis 1957 à la commune de T'Kout.

Tout comme le tandem Arezki-Abdoun en Kabylie, il est impossible d'évoquer Benzelmate du début du XXe siècle, sans lui associer le dénommé « Boumesrane ». Un surnom bien particulier renvoyant au nombril et dont le véritable nom est Salah Benmohamed Ameziane, et de Mbarka Bent Mansour et né en 1891 à Tozeur en Tunisie. Un sujet bien d'origine kabyle dont la famille s'est installée dans ce grand sud tunisien pour des raisons pour le moins inconnues, si ce n'est le grand déplacement des familles de Kabylie vers la Tunisie ou ailleurs, durant les années 1857 et ceux qui suivirent la révolte d'El-Mokrani à partir de 1871.

Durant ses déplacements en Algérie, il contracta mariage avec une jeune fille des Aurès. Mais peu de temps cette dernière demanda le divorce en trouvant un soutien auprès de sa famille. Pour venger cette offense, Boumesrane s'attaque aux parents de son ex-femme, puis à ceux qui le traquaient, il commettra ses premiers méfaits pour lesquels il sera condamné aux travaux forcés à perpétuité, puis quatre fois à la peine de mort par contumace.

Benzelmate de son côté, se retrouve traqué dans le massif du nord des Aurès après avoir vengé l'assassinat de son frère Ali, qui s'est évadé de la prison d'Ardis après sa condamnation pour un seul meurtre.

Nous sommes en 1916, en pleine circonscription des *indigènes* algériens pour renforcer les bataillons militaires coloniaux sur les champs de guerres en Europe. Beaucoup de jeunes ont fui l'incorporation de force et ce retrouvent déserteurs menant une vie de montagne. Les deux futurs acolytes agissaient tout à fait au début, d'une façon séparée : Benzelmate

au nord des Aurès, Boumesrane, au sud où le relief lui permettait de regagner le grand territoire saharienne et donc le grand sud tunisien ou la Tripolitaine.

Parmi leurs victimes, on ne dénombre aucun cas d'européen. Aucun agent français de l'administration, n'a été menacé, ni même un touriste n'a été attaqué. Les colons de la région n'avait pas à ce plaindre de leur « voisinage ». Leurs actions ne portaient aucune atteinte à la présence coloniale. Mais, en instaurant un tel climat de violence entre assassinats, braquages et rançonnages, ils ont contribué à diminuer considérablement l'influence de la colonisation dans l'esprit des populations, tout en évitant de s'attaquer aux intérêts de la colonisation de population.

L'administration judiciaire coloniale porte au compte des deux « rebelles » quelques 15 assassinats pour Benzelmate et 10 pour Boumesrane. Il serait donc assez difficile de croire, le récent témoignage d'un des membres de la famille Benzelmate, face aux faits enregistrés par divers services judiciaires de la colonisation et que rapporte une presse pas toujours une presse pas toujours soumise aux mêmes intérêts de la *présence française* en Algérie. On note par ailleurs, que les deux « bandits d'honneur » ont été plusieurs fois arrêtés, mais ils s'évadaient toujours en s'échappant aux agents chargés des les arrêtés. C'est entre 1919 à 1921, que le groupe Benzelmate-Boumesrane a fait parlé de lui. Il n'était pas aussi coordonné que l'on veule bien nous le faire croire. Tout comme, il est difficile de délimiter aussi clairement le territoire d'influence et d'action de chacun des deux. Chacun des deux groupes n'était composé qu'entre 5 et 7 éléments, se déplaçant sans aucune coordination digne d'une guérilla armée ou de bandes structurées autour d'un tropique économique précis. Leur survivance durant ces quelques années est due à quelques actions d'éclat à l'encontre des supplétifs de la colonisation encore aux actes de punitions pouvoir laisser, au sein des habitants de la

région, un sentiment de crainte et de peur que de vouloir adhérer à une cause juste de nature politique.

Benzelmate est beaucoup plus connu comme un fait d'une geste populaire qu'un imaginaire social a tissé à travers les actions de virilité et de courage, plus qu'un phénomène de criminalité sociale dans les conditions sociales, économiques, culturelles et sanitaires mêmes, des plus déplorables.

Si l'on évoque, en termes d'actions, les faits du tandem Benzelmate-Boumesrane, nous faisons apparaître une *territorialité* bien délimitée de la nature même de leurs activités criminelles. Boumesrane, en plein jour, à M'Chounèche, survient au milieu d'une dachra (hameau) et tue deux membres d'une même famille et blesse grièvement un troisième. Une vengeance qui s'ajoute à la paupérisation des habitants, ne pouvant approfondir davantage le sentiment de soumission par la terreur criminelle.

Un officier supérieur de l'armée coloniale, le général Nivelles, un jour, sur la route d'Arris prenait un peu de repos sous un arbre. Des coups de feu retentissaient. En observant dans la direction où il avait entendu le bruit, il aperçoit deux hommes tirant à la cible, sur une crête. L'un d'eux était Boumesrane. Tous deux, ils s'ignoraient totalement de leur présence, mais le commun est certainement le même : terroriser la population.

Dans le Territoire militaire du Sud algérien, un kaïd se rendait de M'Chounèche à Biskra. Soudain, il fut entouré par la bande de Boumesrane qu'il était loin de s'attendre à rencontrer. Boumesrane dit au kaïd :

- Tu es notre prisonnier. Tu peux reprendre ta liberté en nous donnant deux mille francs
- Mais je n'ai rien sur moi, rétorque le kaïd.

Le kaïd de Droë, prisonnier dans sa propre maison, les bandits lui s'adressèrent alors, en lui demandant :

- Tu nous dois quatre mille francs : deux pour ton camarade et deux pour toi.

Boumesrane et son groupe sont beaucoup plus connus pour avoir tué Mekki Benchenouf, cousin du délégué financier de Khenchela, qui à la tête d'un détachement de goums, s'était mis à sa poursuite. C'est suite à ce fait que l'administration militaire coloniale, de peur que les retombés de cet assassinat ne prennent une dimension politique, décide de mettre en branle la machine juridico-policière. Les détachements militaires disséminés un peu partout dans la région des Aurès étaient insuffisants pour assurer la sécurité. Le Gouverneur général d'Algérie chargea M. Masselot, secrétaire général de la Préfecture de Constantine, un ancien administrateur des Aurès d'organiser la chasse aux bandits. Il sera secondé par M. Dou, le sous-préfet de Batna et Masselot créa un service de renseignement en chargeant les administrateurs de la région d'intervenir personnellement à la tête de leurs détachements de goums. Parmi les administrateurs, le colonel Charavin qui après le poste de sous-préfet, il deviendra le 1<sup>er</sup> policier d'Algérie sous le régime de Vichy en tant qu'Inspecteur général de l'administration du GGA, qui mettra fin à Boumesrane et à deux de ses bras droits au cours d'un combat qui a eu lieu dans la matinée au soir du 10/10/1920 où Boumesrane, Mohamed Benzerrouk et Brahim Benkarat Ouahmed seront tués et Mohamed Ben Belgacem, blessé, il sera arrêté.

Benzerrouk sera condamné le 28/7/1920, Brahim Benkarat ou Ahmed Brahim, le sera de son côté, condamné à mort par contumace quand à Ben Belgacem, il le sera plus tard. Au cours de cet engagement, le goumier Benaziza Boumaref Benmebarek, originaire du douar Ouled Labiod et Mohamed Chebah Benchebah, du douar Tadjemout seront blessés.

Au début de l'année 1921, Benzelmate et après la mort de Boumesrane, a failli être capturé en échappant par deux fois, avant de trouver asile chez une de ses connaissances, au douar d' Ouled Abdi, au-dessus de Tlet (Aurès). En compagnie de l'un de ses hommes, l'ami dépêcha au kaïd, un sien ami, lui faisant connaître que Benzelmate était dans sa demeure. A la seconde quinzaine au mois de décembre 1920, au lieu dit Sidi-Masmoudi, au sud du douar Oulech, Benzelmate s'installe près de la mosquée quand surgissant de l'ombre, des goumiers voulaient s'emparer de lui. Dans sa fuite, il abattra trois d'entre eux, dont Si Hafnaoui Ben Si Chebli, petit-fils du marabout Si Tahar Chérif de la zaouïa de Tamerzert.

Benzelmate a bien débuté avec une tragique histoire de ce jeune d'origine kabyle qui avait fait arrêter Ali, le frère aîné du bandit en question. Quelques jours après sa déposition, contre quelques sous, le dénonciateur suivait à mulet la vallée de l'Oued Abdi, quand, près de Menaâ (département de Batna), Benzelmate surgit et lui indiquant de prendre un sentier. Le jeune homme obéit et à quarante mètres, il tombera frappé d'une balle dans le dos. Le délateur exécuté, commence alors *l'aventure criminelle* du mythe populaire !

Le 3/3/1920, à deux kilomètres du village de Kais (Khenchela), Benzelmate arrêta le kaïd Messaoud Benbrahim, du douar Chélia et lui donna le coup de grâce dans l'oreille avec une balle de son revolver, après l'avoir abattu d'un coup de son fusil de 8mm.

A Oued Taga, à 18 km de Lambèse, un jeune berger gardait des vaches. Deux hommes armés survenaient et se mettaient à les traire. Le gamin cria. Sur la route, deux cavaliers de passage en entendant les voleurs. L'un d'eux se releva, mit son fusil Label en joue et froidement les abattait : c'était Benzelmate.

Un fait est à mentionner face à cette attitude de vouloir voler du lait de vache dans une région ayant comme tradition d'assemblée le bétail commun à un village et de désigner un berger afin de le surveiller. De même qu'il était connu qu'en 1916, deux éléments du groupe de Boumesrane, traqués, ne trouvaient plus asiles, se sont rendus aux autorités coloniales de Batna, parce qu'ils mouraient de faim. L'un d'eux était Ali Bensaïri.

En disculpent Messaoud Benzelmate de tout crime ou attentat contre des personnes, il est difficile de dissimuler les 6 ou 7 condamnations à mort pas contumace perpétrer par la Cour criminelle de Batna. Cette dernière avait-elle un quelconque acharnement sur ce seul *bandit social*, en lui soumettant tout les crimes de la région ? Nullement, à la lecture des documents juridiques de l'époque. Au début du mois d'aout 1920, 12 condamnations à mort ont été prononcées par le Cour de Batna. Un procès qui intervient à un moment où la population est en admiration pour ces bandits dans les douars quand leur passage est signalé. Reçus ouvertement, les populations s'abstiennent à les dénoncés aux autorités coloniales, malgré la prime de capture de 5000 francs qui est jugée insuffisante, mais déshonorante aussi.

Lors de cette séance, les dénommée dont les noms se suivent, ont été condamnés à :

- Ali Benabdallah et Belkacem Benmebarek, à 2 ans de prison ;
- Brahim Chih, à 8 ans de travaux forcées et 10 ans d'interdiction de séjour ;
- Dria Benmoumen, à 12 de travaux forcés ;
- Guettaf Rabia Benboulakhras, à 7 ans de travaux forcés ;
- Hanniche Slimane Bensaïkai, à 12 ans de travaux forcés.

Benzelmate et Boumesrane (nous parlons du verdict du mois d'août 1920) et des membres de la bande ont été condamnés à la peine de mort. Benzelmate, lui, a été précédemment titulaire de 04 condamnations à mort par contumace. Ce dernier a été porté à 6 au cours de la dernière audience.

La presse de l'époque, signal un passage du verdict où il est question d'un fait qui présente une haine mortelle pour les Kabyles, sans pour autant préciser le pourquoi d'une telle attitude. Le 19/8/1919, à Oued-Abdi, commune mixte du canton de Batna. Oughlis Ahmed et Moussi Amar Bensaïd, furent arrêtés sur la route du marché de Tizkifine et ils firent descendu des ânes sur lesquels ils cheminaient. Ils roulaient les conduire vers le lit de la rivière. En cours de toute, les deux Kabyles ont tenté de fuir. L'un d'eux parvient à s'éloigner, mais Oughlis Ahmed a été atteint de deux coups de feu, tomba mortellement frappé. Benzelmate et ses hommes ont enlevé la plus grande partie des marchandises et une somme de 400 francs.

Au cours de cette audience, Boumesrane à répondu, pas contumace, de trois crimes qu'il avait commis et dont le verdict est la condamnation à mort à 7 reprises et une condamnation au travaux forcés. Les membres de sa bande auront les peines qui suivent :

- Mohamed Zerroug, dit « Bouha », un des principaux bras-droit de Boumesrane (3 fois à la peine capitale);
- Mohamed Ben Belgacem Ben Amar, peine capitale par contumace ;
- Ali Bensaïghi, (Idem) ;
- Brahim Benmohamed, (Idem) ;
- Ali Ben Benboubakeur, (Idem) ;

- Mohamed Benmanaâ, (travaux forcés à perpétuité, capturé et envoyé au bagne).

### **La fin du mythe de l'honorable brigandage**

Au mois d'octobre 1920 et sous l'impulsion du sous-préfet de Batna, des troupes de goums ont été levés et les messieurs de l'administration des communes mixtes ont été placés à la tête de fractions armées, afin de poursuivre le reste des bandes dirigées par Benzelmate.

Durant deux mois, M. Dou, l'administrateur colonial qui a payé de sa personne et depuis de longs jours, il ne cessa de diriger les opérations dans les Aurès.

Dès les premiers jours des opérations, l'administration coloniale avait mis la misère de Benzelmate et son parâtre à la prison de Batna, afin de faire pression sur le bandit d'honneur. Mais, sans succès. Le 10/10, une rencontre a eu lieu entre goums et le groupe Benzelmate, dans le triangle

montagneux de Si Masmoudi – M'Chounèche – Biskra, près de Oglet Djenane. Beaucoup de ses compagnons périrent, lui, s'en sort indemne et prendra la fuite vers la région de Khenchela avec son nouveau acolyte Mohamed Benali Benaldjia. C'est au douar Mellagou que l'on annonce sa mort après avoir reconnu l'identité de son cadavre. Nous sommes le 9/3/1921 et une année d'après, c'est au tour de la Cour criminelle de Batna de condamner à mort Benaldjia après être constitué prisonnier et exécuté à Batna, le 20/4/1922.

A la même date, la presse annonce l'arrestation dans la région de Beni-Amrane au centre de l'Algérie, du dénommé Fécaïe (ou Fékaï) après avoir tenu le maquis depuis 2 ans, après avoir tiré sur un maréchal des logis et un gendarme en tournée de service (le 11/2/1921). Le 8/3/1921, Fékaï sera arrêté.

Du côté de l'Ouest du pays, dans la région du Sersou à l'ouest de la ville de Tiaret, on annonce la tenue en échec le dénommé Guendouze qui a rendu la région inhabitable autour pour les colons que ceux des Arabes vivant dans les douars avoisinants (Janvier 1921).

A la fin de cette campagne « algérienne » contre le banditisme campagnard, la préfecture de Constantine débuta une série de récompenses à tous ceux qui ont participé à ces campagnes de nettoyage des bleds de ces hors-la-loi. Parmi eux, le nommé Sassi Belkacem Ben Ahmed, du douar Ould Amar Ben-Fadhel, de la commune mixte d'Aïn El-Ksar, qui sollicita un emploi en tant que garde champêtre. L'intéressé ayant participé en tant qu'élément du goum levé pour la capture de Benzelmate et donc reconnu apte à remplir *les fonctions sollicitées*.



## Table des matières

Le banditisme algérien.....	5
Bouziane El-Kaläi.....	8
Quelques incohérences.....	10
Brigandage et crime social.....	13
La prise de Bouziane.....	14
Arezki L'Bachir, la “Hyène des montagnes” .....	17
L'expérience contre Tabarourt.....	23
Messaoud Benzelmate: 7 fois condamné à mort.....	32
La fin du mythe de l'honorable brigandage.....	41

## Avant de partir, connectez-vous à Internet et...

### Notez simplement l'ebook gratuit

Pour noter le livre que vous venez de lire, il vous suffit de passer la souris sur les étoiles, vous arrivez sur la page de l'ebook et vous pouvez cliquer sur le nombre d'étoiles que vous voulez accorder au livre.



### Déposez votre avis

Vous pouvez déposer votre avis en cliquant sur le bouton "Donner mon avis". Vous arrivez sur la page des avis et avec quelques lignes, vous participez en écrivant votre ressenti de l'ebook que vous venez de terminer.

Donner votre avis



### Les auteurs comptent sur vous